



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XIX)/4
15 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Dix-neuvième session extraordinaire
Bangkok, 29 avril–2 mai 2002
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN À MI-PARCOURS

**Examen de l'efficacité et du fonctionnement
du mécanisme intergouvernemental**

Première partie

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

1. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours entrepris par la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement a examiné le fonctionnement de son mécanisme intergouvernemental et adopté les principes directeurs énoncés ci-dessous qui visent à en améliorer l'efficacité. Ces principes directeurs seront appliqués immédiatement et avec souplesse, de manière à maximiser leur utilité.
2. Le processus d'examen ne visait pas une renégociation du Plan d'action de Bangkok. Il devrait permettre d'améliorer le mécanisme intergouvernemental, afin de renforcer l'efficacité et la productivité de la mise en œuvre du Plan d'action, du programme de travail de la CNUCED et du suivi des résultats.
3. Le rôle du mécanisme intergouvernemental est de faciliter la recherche d'un consensus sur des questions liées aux domaines de compétence de la CNUCED, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.
4. Les moyens d'atteindre les objectifs ci-dessus sont les suivants:
 - a) Renforcer les complémentarités fonctionnelles entre réunions d'experts, commissions et Conseil du commerce et du développement;
 - b) Améliorer les synergies entre la structure du secrétariat et les commissions;
 - c) Améliorer l'intégration entre les débats intergouvernementaux et les débats d'experts, d'une part, et l'analyse et la coopération technique, d'autre part;
 - d) Améliorer la présentation de rapports sur les mesures prises par les gouvernements pour donner suite aux résultats des réunions d'experts et aux recommandations des commissions.

Aperçu général

Résultats obtenus

5. Deux cycles complets de réunions ont été achevés depuis la dixième session de la Conférence, soit un total de six cycles depuis la neuvième session, pendant laquelle la structure actuelle du mécanisme intergouvernemental a été établie.
6. Les réunions d'experts et, de fait, le travail intergouvernemental de la CNUCED dans son ensemble, ont bénéficié de la participation d'experts envoyés par les gouvernements des pays en développement, des pays développés et des pays à économie en transition.
7. Les dispositions prises pour financer la participation d'experts ont directement facilité la participation d'experts venus des pays en développement.
8. Les connaissances spécialisées communiquées pendant les réunions d'experts par des experts parlant à titre personnel ont contribué au déroulement de discussions franches, fondées

sur des connaissances, ainsi qu'à la recherche de consensus et à la mise en commun de données d'expérience.

9. Les réunions d'experts ont fourni d'utiles contributions sur des questions d'actualité qui ont été examinées par les commissions, lesquelles à leur tour ont formulé des recommandations à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et du secrétariat de la CNUCED.

10. Les commissions ont été des lieux privilégiés de discussion, permettant aux délégations et au secrétariat d'examiner dans un échange de vues ouvert la suite donnée par le secrétariat aux recommandations des commissions.

Difficultés rencontrées

11. Bien que certaines réunions d'experts aient compté de nombreux participants et produit d'utiles résultats, leur retentissement d'ensemble n'a toujours pas pleinement répondu aux attentes qu'avait fait naître la réforme de Midrand. Cet état de choses tient peut-être au fait que les experts n'étaient pas toujours pleinement au courant des travaux antérieurs de la CNUCED et ont parfois consacré trop de temps à la négociation de conclusions concertées.

12. Il y a eu une baisse de la participation d'experts de tous les groupes de pays. Dans le cas des pays en développement, cette baisse s'expliquait en grande partie par la forte diminution des ressources susceptibles d'être obtenues pour financer la participation d'experts.

13. Les relations entre les réunions d'experts et les travaux des commissions ont laissé à désirer. En particulier, les thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions d'experts et des commissions étant exactement les mêmes, les débats en commission ont donné lieu, de façon générale, à des répétitions.

14. Dans les commissions, on a consacré beaucoup trop de temps à négocier les résultats des travaux, au lieu de procéder à un dialogue directif approfondi.

15. Les sessions des commissions n'ont pas toujours bénéficié, pendant toute leur durée, de la participation de délégués envoyés par leur gouvernement. Selon certaines délégations, la raison en était la nature non contraignante des résultats des travaux.

16. S'agissant des recommandations et décisions du Conseil, du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme et des commissions, le suivi, la mise en œuvre et l'information en retour n'ont pas été pleinement satisfaisants. Cela a été le cas, en particulier, des décisions prises concernant le recours au budget ordinaire pour financer la participation à des réunions d'experts, et concernant les cours prévus par le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

17. Plusieurs décisions de fond qui auraient pu être prises dans le cadre des principes directeurs devront être examinées et adoptées à une date ultérieure. En particulier, dans l'annexe aux principes directeurs, il est fait référence à une décision qui doit être prise par le Conseil du commerce et du développement, avant la fin de 2002, quant au financement de la participation d'experts sur le budget ordinaire. Pour que ce mandat soit respecté, une telle décision devrait être prise le 30 novembre 2002 au plus tard.

Deuxième partie

FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA CNUCED – PRINCIPES DIRECTEURS

Conseil du commerce et du développement

1. L'ordre du jour du Conseil devrait être plus varié et plus souple. Pendant sa prochaine session ordinaire, le Conseil examinera l'opportunité de tenir deux sessions ordinaires, l'une au printemps, l'autre en automne.
2. La pratique qui consiste à organiser un débat de haut niveau pendant une session ordinaire du Conseil devrait être maintenue. Lorsqu'il établira son ordre du jour provisoire, le Conseil décidera de la question à examiner lors du débat de haut niveau.
3. Des réunions directives seront organisées, en tant que de besoin, pour permettre l'étude approfondie et l'analyse de difficultés nouvelles auxquelles se heurtent les pays en développement, notamment l'examen d'évolutions récentes et de questions urgentes ou particulièrement importantes, auquel pourraient participer des groupes de haut niveau. Il faudrait rendre compte rapidement de tels débats sur l'Internet et par des communiqués de presse, dans toutes les langues officielles.
4. L'ordre du jour devrait comporter un point consacré à la suite donnée aux décisions et à la mise en œuvre des recommandations du Conseil.
5. Le Conseil consacrera plus d'attention à l'examen des préoccupations des PMA. Suite à la publication du *Rapport sur les pays les moins avancés*, une réunion directive du Conseil consacrée aux PMA, de trois jours au maximum, sera convoquée pour examiner le rapport et d'autres questions thématiques et sectorielles présentant de l'intérêt pour les PMA. Le Comité de session sur les PMA, modifié en conséquence, continuera de s'attacher à coordonner, revoir et suivre les activités entreprises dans l'ensemble de la CNUCED au titre de la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA pour la présente décennie, et à examiner les questions de fond et les analyses présentant de l'intérêt pour les PMA. Les résultats de ces délibérations seront communiqués au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, qui les incluront dans leur examen de la mise en œuvre du Programme d'action.
6. Les membres réaffirment la nécessité de continuer d'organiser les consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement et encouragent le secrétariat à inclure, dans l'ordre du jour, un point donnant des informations sur ses activités.

Commissions

7. Toute session de commission devrait être essentiellement consacrée à un débat d'orientation portant sur une ou deux grandes questions thématiques. Lorsqu'elles examinent les résultats de réunions d'experts, les commissions devraient ajouter aux travaux de ces derniers, et s'abstenir autant que possible de débats qui fassent double emploi. Les commissions devraient, autant que possible, achever leurs travaux en trois jours, sans jamais dépasser cinq jours. Il faudrait néanmoins, en tant que de besoin, consacrer assez de temps à parvenir à un

résultat unifié. Les commissions devraient fonder leur débat d'orientation sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat, sur les rapports des réunions d'experts ainsi que sur d'autres contributions pertinentes, émanant notamment de membres de groupes d'étude et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que de la société civile. Elles devraient aussi situer le résultat de leurs débats dans le contexte et le cadre d'action appropriés.

8. Pour chaque question de fond inscrite à l'ordre du jour d'une commission, le secrétariat devrait établir un document d'information pour servir de base aux travaux, et la commission devrait indiquer clairement au secrétariat le type de document d'information dont elle a besoin.

9. Au moment de décider de la nature du texte adopté à l'issue des travaux, il faudrait s'attacher essentiellement à maximiser le temps consacré au dialogue de fond entre représentants des gouvernements, de manière à rechercher l'assentiment général sur les questions relevant de la compétence de la CNUCED, et réduire au strict minimum le temps consacré aux travaux de rédaction. Le Bureau et les coordonnateurs régionaux indiqueront la nature du texte qu'ils voudraient obtenir des commissions. Chaque fois que ce sera possible, ce texte devrait consister en un résumé établi par le Président rendant compte du dialogue de fond et en recommandations concises distinctes adressées au secrétariat de la CNUCED. Le résultat peut aussi prendre d'autres formes: principes, directives, meilleures pratiques, conclusions concertées, etc.

10. L'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leurs propres activités de mise en œuvre dans les déclarations prononcées en Commission.

11. Les résultats des sessions des commissions feront aussi l'objet d'un vaste effort de diffusion, notamment sur l'Internet, dans toutes les langues officielles.

Réunions d'experts

12. Lorsqu'elle choisira ou approuvera les thèmes de réunions d'experts, la commission compétente devrait envisager, au cas par cas, la possibilité de débats suivis sur un même thème tout au long d'une série de réunions d'experts, qui permettraient de mettre en place un réseau d'experts et d'approfondir l'examen des questions.

13. Les thèmes des réunions d'experts devraient présenter un intérêt immédiat. Chaque commission devrait donc établir un mandat clair pour ses réunions d'experts. Le résultat d'une réunion d'experts devrait refléter le dialogue consacré à des questions de fond par des experts venus de toutes les parties du monde, et consigner les grands points sur lesquels il y a accord, l'objectif étant de parvenir à un consensus sur la question.

14. Les experts sont désignés par les gouvernements et participent aux réunions d'experts à titre personnel.

15. La participation d'experts venus des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED sera encouragée par l'allocation de ressources financières prévisibles. Des

dispositions relatives au financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays à économie en transition sont annexées au présent document.

16. Le Secrétaire général de la CNUCED est encouragé à inviter aux réunions d'experts des experts appartenant à des organisations régionales et internationales, à la société civile, aux milieux universitaires ainsi qu'aux institutions et entreprises privées intéressées.

Annexe

Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays à économie en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED

1. Les membres sont convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, en s'attachant à renforcer la participation d'experts de pays en développement et de pays à économie en transition sur la base du principe de la représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier dans les PMA, et des connaissances des experts en cause. En conséquence, les membres sont convenus de poursuivre, au sein du Groupe de travail, les consultations nécessaires. Dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à une solution, une session extraordinaire du Conseil serait organisée pour résoudre la question.
2. Les membres se sont félicités de l'engagement annoncé par un certain nombre de pays de fournir les contributions extrabudgétaires nécessaires pour permettre le financement de la participation d'experts en 2002. À cette fin, les membres sont convenus qu'environ 280 000 dollars É.-U. (aux prix de 2002) par an seraient nécessaires pour permettre à 10 experts de participer aux réunions d'experts en 2002 et 2003.
3. Tout en se félicitant de ce progrès, les États membres ont aussi estimé qu'il y avait un rapport entre la recherche de solutions à court terme (2002-2003) et celle de solutions à long terme, qui garantiraient l'obtention régulière des ressources nécessaires pour financer la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED.
